

Charles X ne restera pas, dit-on, à Edimbourg ; il va se rendre dans l'état de l'Eglise, sur une terre faisant partie des anciennes possessions de la maison de Farnèse, et appartenant aujourd'hui au roi de Naples. M. de Blacas, qui a été chargé de cette négociation, vient de la terminer ; et on songe en ce moment à arranger l'habitation future de l'ex-roi. Plusieurs fois, pendant son règne, Charles X s'occupa avec diverses personnes, et entr'autres un jour avec le nonce à Paris, de l'idée de finir ses jours à Rome, afin de se livrer entièrement, dans la capitale de la chrétienté, à ses goûts de dévotion. Peut-être n'était-ce qu'un pressentiment, et ne pensa-t-il jamais sérieusement à mettre son idée à exécution.

Le *Times* de Londres dit, à propos des derniers troubles de la capitale : " On ne saurait comparer les misérables qui ont parcouru nos rues, en injuriant la police, et en proclamant la réforme, aux héros qui ont chassé de Paris la branche aînée des Bourbons, et vengé le renversement de leurs institutions."

M. le comte Réal a soumis au ministre de l'intérieur un mémoire qui a pour objet l'établissement d'une manufacture de fusils, d'après un procédé plus rapide et plus économique que celui qui est actuellement en usage.

LORD BROUGHAM.—Samedi dernier, conversant avec un monsieur de cette ville, lord Brougham dit qu'il regrettait beaucoup d'avoir été obligé de se séparer de ses constituans d'Yorkshire, et qu'il avait hésité deux jours avant de se résoudre à le faire. En réponse à une question que lui fit le monsieur dont nous venons de parler, il dit que *Manchester et plusieurs autres villes auraient des représentans*, et que le roi s'était déclaré en faveur d'une réforme. Il dit aussi que les questions de l'esclavage dans les Antilles, et du monopole de la compagnie des Indes seraient décidées à la satisfaction du pays.

On dit que le très honorable Sir Robert Peel sera prochainement appelé à la chambre haute, sous le titre de lord Tamworth.

*Bourgs-pourris.*— Cette question s'élève au sujet de l'abolition des bourgs-pourris, savoir si les propriétaires de ces places devront être indemnisés. On nous a souvent demandé notre opinion par lettre sur ce sujet ; nous la donnerons franchement. Nous disons qu'ils doivent être indemnisés, et nous le prouverons par cet exemple : On dit qu'un noble lord vient de payer à un honorable baronnet la somme de £75,000 pour un bourg-pourri, à peu de distance de cette ville. L'affaire est même si publique, que la chambre des communes sera en quelque sorte